

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Commune : SOLIGNAC

Délibération n°
EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU C
COMMUNE DE SOLIGNAC
Séance ordinaire du 8 avril 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le
ID : 087-218719201-20240409-2024DEL013-DE

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	17
Votants	19

Date de convocation
29/03/2024

Date d'affichage
09/04/2024

Objet de la délibération
AUTORISATION DE
SIGNATURE POUR
L'ACHAT D'UN TERRAIN

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents : Mmes CARLIER, COIGNAC, DUPIN, GUITARD, MOURNETAS, COMES, BOURGER, FERNANDES MM. PORTHEAULT, CHAZELAS, GOURINCHAS, PECHER, COLDEBOEUF, RECORD, RIBOULET, LEYRIS, BRUNET

Absents et excusés :

Madame FOURGEAUD donne pouvoir à Madame DUPIN
Madame BAYLE donne pouvoir à Monsieur BRUNET

Mme GUITARD a été élu secrétaire de séance.

Un habitant de la commune souhaite mettre en vente son terrain situé entre le cimetière et la Briance. Cette parcelle procure des avantages en termes de déplacement : raccorder la place de la Briance, l'école et le pôle jeunesse directement aux terrains de sport, de loisirs et de camping-cars, et ce sans passer par la dangereuse D32, aux trottoirs étroits et à l'intense fréquentation routière (voitures et surtout camions).

Le vendeur propose la vente de ce terrain à un prix de 29 000 €

Il est proposé au Conseil :

- D'autoriser le maire à acquérir au nom de la commune de Solignac cette parcelle,
- De donner pouvoir au maire de signer l'acte authentique de vente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à signer l'acte
- Autorise le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier ;

Le Conseil Municipal, a délibéré :

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Pour extrait certifié conforme
Par délégation du Maire


Claude GOURINCHAS

Certifié exécutoire par Claude GOURINCHAS, 1^{er} adjoint au maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/04/2024
Et la publication le 09/04/2024
Par délégation du Maire, Claude GOURINCHAS

